

Nous vous communiquons de toute urgence ce rapport qui décrit l'ampleur de la menace et l'urgence de renforcer les mécanismes pour la combattre.

Nous requérons, Monsieur le Premier Ministre, toute l'assistance que le gouvernement du Canada jugera utile et désirable pour mener à bien la tâche de protéger la société et la vie des citoyens dans ces heures difficiles.

Le Président du Comité exécutif
Lucien Saulnier

Le Maire de Montréal
Jean Drapeau

[Traduction]

M. MacDonald (Egmont): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre consentira-t-il à déposer les deux lettres?

Une voix: Elles figurent maintenant au hansard.

Le très hon. M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur, nous pouvons les déposer. J'en ai des copies ici. Je pourrais ajouter une longue lettre qui intéresserait peut-être la Chambre, mais je n'en donnerai pas lecture maintenant. Il s'agit d'une lettre adressée au maire de Montréal et au président du Conseil exécutif par le directeur de la Sûreté municipale de la ville de Montréal. Ce document aussi pourrait peut-être intéresser la Chambre. Peut-être pourrait-on imprimer les trois lettres en appendice au hansard.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

(Note de l'éditeur: Le texte des lettres en question figure à l'appendice).

Le très hon. M. Trudeau: A la suite de la proclamation de la loi et de l'approbation, par le gouverneur en conseil, des ordres et règlements déposés au début de la séance, les nombreuses forces policières de la région de Montréal ont reçu l'ordre d'augmenter et d'intensifier leurs activités. A partir de 4h30 du matin environ, on a procédé à bon nombre d'arrestations. Il y a une heure, une centaine de personnes, je crois, avaient été arrêtées au cours de ces opérations. Non, on me dit que leur nombre est d'environ 154.

La lettre par laquelle le gouvernement du Québec sollicitait des pouvoirs spéciaux faisait suite, après un intervalle de plusieurs heures, à une première demande dudit gouvernement, sollicitant l'autorisation de déployer des troupes dans certaines parties de la province du Québec.

La Chambre doit savoir que le gouvernement du Québec, au début de la soirée d'hier, avait fait savoir aux ravisseurs du FLQ, qu'en contrepartie de la remise de leurs deux otages, MM. James Cross et Pierre Laporte, il s'engageait à leur fournir un sauf-conduit pour quitter le Canada, et à recommander la libération conditionnelle de cinq des membres du FLQ actuellement incarcérés qui l'avaient sollicitée. La proposition n'a suscité aucune réponse positive.

Comme tous les députés, j'en suis sûr, je ressens un profond regret et une vive inquiétude de ce que la situation nationale nécessite une telle proclamation. Nous tous à la Chambre, je le sais, avons cru fermement que la démocratie se portait mieux au Canada que nulle part ailleurs, que le Canada était le dernier endroit où des

hommes frustrés dans leurs ambitions eussent des raisons de recourir à la violence pour atteindre leurs fins politiques. J'en suis toujours persuadé. Pourtant, ces dernières années, nous avons dû admettre l'existence au Canada d'un type d'homme nouveau et terrifiant: celui que l'on appelait autrefois un anarchiste et qu'on désigne aujourd'hui comme un partisan de la révolution violente. Ces personnes prétendent travailler à la réforme sociale par des moyens inédits. En réalité, elles cherchent à détruire l'ordre social établi par des tactiques clandestines et violentes.

En face de gens comme ceux-là et devant les déclarations compétentes sur le grave danger qui menace personnes et propriétés dans la région de Montréal, le gouvernement ne pouvait pas agir autrement qu'il ne l'a fait la nuit dernière. Étant donné l'aggravation rapide de la situation, dont a parlé le premier ministre M. Bourassa, et l'expiration du délai concernant la libération des otages, l'urgence de la situation exigeait de toute évidence une action immédiate. Le manque de temps pour prendre d'autres mesures et l'absence de quelque autre autorité législative nous a forcés à la loi sur les mesures de guerre. Après avoir informé les chefs des partis d'opposition de notre intention d'agir de la sorte, et sur réception des lettres que je viens de déposer, le gouvernement a proclamé la loi.

Le gouvernement reconnaît que les pouvoirs conférés par la loi sont beaucoup plus vastes que ne l'exige la situation actuelle, malgré la gravité des événements. Pour cette raison, les règlements qui ont été adoptés ne permettent l'exercice que d'un nombre limité de ces pouvoirs. Néanmoins, je tiens à bien préciser aujourd'hui que le gouvernement considère le recours à la loi sur les mesures de guerre comme une simple mesure provisoire et, dans le sens précité, assez peu satisfaisante.

Après un certain temps, lorsque le gouvernement aura acquis l'expérience nécessaire pour évaluer le genre de loi que les circonstances pourront exiger, j'ai la ferme intention de discuter avec les chefs des partis de l'opposition de l'opportunité de présenter une mesure législative d'une portée plus restreinte. A ce propos, je sollicite instamment des chefs de partis et de tous les députés des suggestions constructives en vue de modifier les règlements. Ces suggestions seront soigneusement étudiées en vue de leur éventuelle insertion dans toute nouvelle loi.

• (11.20 a.m.)

Puis-je dire en conclusion, monsieur l'Orateur, qu'aucun Canadien ne prend moins à la légère que moi la gravité de la situation actuelle au Canada de même que la sévérité des mesures qu'on a demandé au gouvernement de prendre pour faire face à la situation. En même temps, le sort des deux otages enlevés pèse très lourd dans mon esprit, tout comme pour chacun de nous.

Je reconnais, et d'autres aussi, je l'espère, que cette position extrême que le gouvernement s'est vu contraint d'adopter est à certains égards un piège. C'est une technique bien connue des groupes révolutionnaires qui essaient de détruire la société par des actes de violence injustifiés d'amener les autorités à prendre une attitude

[Le très hon. M. Trudeau.]